

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14/2026

Objet : Création d'un poste d'agent de maîtrise principal

L'an deux mille vingt-six, le 03 mars à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Montalieu-Vercieu, légalement convoqué le 24 février, s'est réuni à la salle Jouvenet sous la présidence de Monsieur Christian GIROUD, Maire.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 23

Membres présents : 17

ATTAVAY Bernard, CHAUDET Florence, COUPAS Daniel, DA CONCEICAO Marilyne, DE BATTISTI Inès, DREVET Christiane, FOURNET Steve, GIROUD Christian, HEURTEBISE Éric, LUTTRIN Jean-Claude, PONTOIZEAU Arnaud, POULET Maxime, ROSSI Patrick, RUIS Frédéric, RUIZ Céline, THÉVENOT Monique, ZABI Sabya.

Membres absents avec pouvoir : 6

ATTAVAY Maria pouvoir à ATTAVAY Bernard, BIANCIOTTO Chloé pouvoir à GIROUD Christian, DREVET Clémence pouvoir à FOURNET Steve, DUSSERT Jean-Claude pouvoir à HEURTEBISE Eric, LEFEBVRE Fanny pouvoir à DREVET Christiane, OSETE Christelle pouvoir à RUIS Frédéric.

Soit 17 présents et 6 pouvoirs – 23 votants

Secrétaire de séance : Florence CHAUDET

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la liste des agents promouvables en 2026 par avancement de grade du Centre de Gestion de l'Isère ;

Considérant que les conditions d'ancienneté sont réunies pour l'avancement de grade de l'agent en charge de la coordination des ATSEM, il est proposé au conseil municipal de :

- Créer, à compter du 1^{er} avril 2026, un poste de coordinateur des ATSEM de catégorie C à temps non complet de 27.13 heures hebdomadaires annualisées, au grade d'agent de maîtrise principal relevant du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DÉCIDE à l'unanimité** de créer, à compter du 1^{er} avril 2026, un poste de coordinateur des ATSEM de catégorie C à temps non complet de 27.13 heures hebdomadaires annualisées, au grade d'agent de maîtrise principal relevant du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.
- **DIT** que le poste d'agent de maîtrise précédemment occupé sera supprimé après avis du Comité Social Territorial qui se réunira le 10 mars 2026.
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des emplois et des effectifs.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

ip

Christian GIROUD
MAIRE de la commune de
Montalieu Vercieu (213802473)
4 mars 2026

Christian GIROUD, Maire



Florence CHAUDET,
Secrétaire de séance

